

LE PRÉSIDENT

Monsieur Patrick Jéhannin

Rennes, le 25 mai 2020

Monsieur,

A la suite d'un échange avec le Directeur de l'EHPAD du Clos Saint-Martin, vous avez souhaité m'interroger sur les pratiques du Conseil Départemental en matière de communication écrite auprès des résidents des EHPAD. Vous appuyant sur, selon vous, un précédent récent, à savoir l'envoi d'un courrier par Monsieur Florian Bachelier à l'ensemble des usagers des EHPAD de sa circonscription, vous m'avez demandé si ce type d'intervention était utilisé par le Président du Conseil Départemental.

Pour ma part, je n'ai jamais adressé de courrier aux résidents des EHPAD d'Ille-et-Vilaine. J'estime en effet que ce mode opératoire n'est pas approprié pour communiquer auprès des usagers, accueillis dans le cadre de mission de service public. Le Département n'a d'ailleurs pas les moyens techniques, c'est-à-dire de fichier nominatif des personnes, qui le lui permettrait. Cela serait d'ailleurs potentiellement en contradiction avec la réglementation en vigueur, sous le contrôle de la CNIL.

En ce qui concerne le cas spécifique de l'EHPAD du Clos Saint-Martin, il ne peut donc s'agir que d'un malentendu ou d'une incompréhension. En effet, je n'ai pas adressé de courrier à l'attention de ses résidents. En outre, je me suis fait confirmer qu'aucun courrier signé de ma main n'avait été diffusé auprès d'eux.

De manière générale, il est vrai que je correspond très régulièrement avec l'ensemble des directions d'établissements qui relèvent des compétences de la Collectivité. C'est d'autant plus vrai dans cette séquence difficile où il est impératif de les tenir informées des actions entreprises par le Département pour les accompagner dans cette crise mais aussi pour leur témoigner du soutien et de l'entière mobilisation de l'institution dans cette épreuve.

Depuis le début de la crise, les directeurs et directrices d'EHPAD ont donc été destinataires d'un certain nombre de courriers destinés à les informer, par exemple, des conditions de dotations en équipements de protection individuelle assurées par la Collectivité, de la création d'un dispositif de soutien financier exceptionnel leur permettant de faire face au surcroît d'activité ou encore du partenariat passé avec le groupe Ouest France prévoyant la livraison, à titre gracieux, de 10 exemplaires du quotidien dans leur structure.

Plus récemment, j'ai adressé à titre d'information le courrier par lequel j'ai interpellé Monsieur le Premier Ministre sur la question du financement de la prime exceptionnelle versée aux personnels des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées et demandé son extension aux établissements de la protection de l'enfance.

En toute transparence, je vous transmets pour information la lettre d'interpellation adressée à Monsieur le Premier Ministre ainsi que le courrier de transmission destiné aux responsables des structures médico-sociales.

En conclusion, je tenais à vous remercier pour m'avoir interrogé et, plus généralement, pour votre vigilance sur ce sujet sensible. Dans cette période de crise, je pense que l'information diffusée auprès de nos concitoyens doit avoir un caractère utile, factuelle et s'abstenir de toute polémique. Comme vous, je considère que c'est bien dans l'action que toute notre énergie doit être concentrée et non dans les polémiques partisans ou les propos infondés qui n'aident en rien notre Pays à surmonter cette difficile épreuve.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Luc CHENUT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.